



Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
Communes du Pays
des Paillons

OBJET :

Attribution d'un fonds
de concours
à la commune
de Touët-de-L'Escarène

Décision n° 20 10 05

L'an deux mille vingt, le jeudi 1^{er} octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauray, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jacques Saulay par Monsieur Edmond Mari, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Sophie Esposito par Monsieur Romain Bianchi.

Absents : Messieurs Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Evelyne Laborde, Germaine Millo.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Francis TUJAGUE, 1^{er} vice-président chargé des finances, indique que le bureau communautaire, dans sa séance du 24 octobre 2020 a émis un avis de principe favorable pour l'attribution de plusieurs fonds de concours à la commune de Touët-de-L'Escarène pour un projet d'aménagement sur la voirie communale dont le coût HT est de 22 881,50 €.

Il propose d'allouer un fonds de concours à la commune de 4 216,25 €.

Le montant demandé entre dans l'enveloppe (211 310,00 €) encore disponible programmé pour la commune jusqu'en 2020.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1^{er} vice-président,
après en avoir délibéré,**

Nombre de conseillers
en exercice : 38

Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

- **décide** d'allouer un fonds de concours de 4 216,25 € à la commune de Touët de L'Escarène pour ces projets, étant précisé que ces fonds de concours ne devront pas excéder 50% de la dépense restant à charge de la commune une fois les diverses subventions obtenues ;

AR PREFECTURE

006-240600593-20201001-201005-DE.
Regu le 08/10/2020

décide de procéder au versement dudit fonds de concours selon les modalités validées par la délibération n° 121218, en date du 17 décembre 2012, à savoir :

- versement d'un acompte de 25% sur présentation de l'acte d'engagement ou d'un ordre de service avec le ou les entreprises retenues,
- versements d'acomptes au fur et à mesure de l'avancée des travaux sur présentation des factures,
- versement du solde à la fin des travaux sur présentation d'un récapitulatif visé par le receveur municipal.

- **autorise** la commune, si besoin, à présenter sa demande de versement sans demander d'acomptes préalables.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRESIDENT
M. LAVAGNA**

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text '551e R' and 'B.L.S.' and is partially obscured by the signature lines.